

SAISIR LES OPPORTUNITÉS POUR DÉVELOPPER LE QUÉBEC

Un contexte favorable

Aujourd'hui, la demande alimentaire est en forte croissance à l'échelle de la planète propulsée, notamment, par l'explosion démographique. D'ici 2050, pour nourrir 9,1 milliards de personnes, la production devra progresser de 70 %, alors que les zones urbaines accueilleront 70 % de la population mondiale. On anticipe également que le prix des aliments demeurera à un niveau plus élevé que par le passé.

Dans ce contexte, le Québec doit à la fois assurer sa sécurité alimentaire et saisir les opportunités que renferment ces perspectives. Pour relever ce défi, des investissements majeurs seront nécessaires.

En termes de retombées économiques et d'emploi, la production agricole est le premier secteur primaire, tandis que la transformation alimentaire occupe la première place au sein du secteur manufacturier. La contribution du tandem production agricole et transformation alimentaire à l'économie du Québec et de ses régions est majeure. Un emploi sur 20 en dépend.

Un constat préoccupant

Au cours des dernières années (2010-2014), faute de soutien adéquat, les investissements sur les fermes québécoises ont diminué de 121 M\$, soit une baisse de 17,5 %. Dans les autres provinces, c'est une hausse de 19 % qu'on a observée.

Un écart de compétitivité s'installe avec nos concurrents et plus particulièrement avec l'Ontario qui a déjà sa propre stratégie agricole et alimentaire.

Des solutions qui rallient les producteurs et leurs partenaires

Le 30 novembre 2015, l'UPA, le Conseil de la transformation alimentaire (CTAQ), La Coop fédérée, le Mouvement Desjardins et la Faculté de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval se prononçaient en faveur d'une stratégie québécoise de l'agroalimentaire. Cette stratégie mise de l'avant par le secteur de la transformation alimentaire et de la production agricole repose sur trois axes :

- Stimuler l'investissement privé
- Investir en recherche et développement. Pour égaler les pays de l'OCDE, le Québec devrait y consacrer 85 M\$ de plus par an
- Favoriser le développement de la main-d'œuvre et répondre à la pénurie de main-d'œuvre

PÉTITION : MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ DES PRODUCTEURS POUR LA SÉCURITÉ DU REVENU EN AGRICULTURE

Comme le démontre le manifeste publié en décembre par les partenaires de l'agroalimentaire, notre secteur offre un fort potentiel économique si on lui donne les moyens de se développer et de répondre à la demande alimentaire.

À l'heure actuelle, La FADQ demande à des groupes de producteurs de faire un choix définitif d'ici le 1^{er} juillet entre les programmes d'ASRA et les programmes Agri-Québec. Pour les producteurs de pommes, pommes de terre, soya et maïs, il ne s'agit pas d'un choix puisque les montants d'Agri-Québec cumulés seraient éventuellement déduits de l'ASRA. Ainsi, en choisissant l'ASRA, les producteurs recevraient peu ou pas du tout de compensation dans les prochaines années. Pour les agriculteurs qui produisent du maïs et du soya consommés à la ferme, si l'ASRA est abandonnée, ces céréales ne seront admissibles à aucun programme de sécurité du revenu. Pour les entreprises hors ASRA et hors gestion de l'offre, il importe également d'améliorer les programmes de gestion des risques. Il faut stimuler les investissements sur les entreprises agricoles afin d'accroître la production ainsi que la productivité. Aussi, il est essentiel que les recommandations unanimes déposées par le Comité ministériel sur la sécurité du revenu soient mises en œuvre pour assurer le développement des entreprises agricoles et offrir aux jeunes de la relève les moyens d'atteindre leurs aspirations.

Voilà pourquoi nous, producteurs agricoles de partout au Québec, tous les secteurs confondus, demandons au gouvernement, dès maintenant :

- **de reporter la démarche de La FADQ visant à ce que les producteurs choisissent entre l'ASRA et les programmes Agri;**
- **de rendre admissible le programme Agri-Québec, sans arrimage avec l'ASRA;**
- **de mettre en place un programme d'appui au développement des entreprises à deux volets :**
 - ✓ **un volet régional pour tenir compte des défis supplémentaires, tel l'éloignement des marchés;**
 - ✓ **un volet général pour le développement, la transition, l'adaptation et l'amélioration de la productivité;**
- **d'ajouter un mécanisme de redressement des marges de référence dans l'application du programme *Agri-Québec Plus* pour les entreprises sans ASRA et sans gestion de l'offre, afin de soutenir convenablement le revenu des fermes, notamment lors de crises prolongées;**
- **d'ajuster, en ASRA, le revenu stabilisé afin qu'il représente les réels coûts de chaque production assurée, et d'inclure le temps de gestion dans la rémunération de l'exploitant.**

Nom _____

Nom de l'entreprise : _____